

Promotion de la santé en Suisse : mesures mises en place par les assureurs maladie et collaborations avec les autres acteurs de la santé

Khadija Diop, Zoé Félix, Michele Ferreira Fernandes, Floriana Ferreira Teixeira Cunha, Charlotte Leyvraz

Introduction:

En Suisse, nous assistons à une augmentation des coûts de la santé (1) parallèlement à un vieillissement de la population (2). Un tiers de la population souffre de problèmes de santé chroniques (3) et la prévalence de la détresse psychologique ainsi que du surpoids et de l'obésité sont en augmentation. Le style de vie, les facteurs socio-économiques et l'environnement physique représentent 60% de l'impact sur la santé, contre 20% pour les soins hospitaliers ou en cabinet (4). Ces éléments peuvent être influencés par la promotion de la santé. Celle-ci a pour but d'intervenir sur les facteurs de risque et de protection liés à l'apparition des maladies et a prouvé son efficacité (5). Ainsi, en agissant avant l'apparition de la maladie et de ses conséquences, on peut favoriser le maintien de la bonne santé sur le long terme de la population. La Suisse s'est engagée pour la promotion de la santé, notamment en signant la déclaration de Shangaï en 2016 (6). Malgré ces efforts, restent les questions du financement et du rôle de chaque acteur du système de santé pour atteindre ces objectifs. Selon l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), en 2022, 2.6 milliards de francs ont été investis dans la promotion de la santé et la prévention, soit 2.9% des coûts totaux du système de santé. Les gros contributeurs étaient la Confédération (37.6%), suivie des financements privés (23.6%) et les Cantons (23.3%). La part déboursée par les assurances obligatoires de soin était la plus faible avec une contribution à 1.7% (7), et ce, sachant qu'il est inscrit dans l'Article 19 de la LAMal qu'il est du devoir des assureurs « d'encourager la prévention des maladies » (8). Ainsi, notre travail s'intéressera à la contribution et aux mesures mises en place par les assureurs maladie à la promotion de la santé, et comment ceux-ci collaborent avec les autres acteurs du système de santé suisse dans cet objectif. Notre question de recherche est : "Quel est le rôle des assureurs maladie dans la promotion de la santé en Suisse et comment collaborent-ils avec les autres acteurs du système de santé pour atteindre ces objectifs ?"

Méthode:

Nous avons utilisé une approche qualitative en interrogeant différents professionnels de la santé, en entretien individuel semi-dirigé grâce à une grille d'entretien contenant principalement des questions ouvertes préparée en amont dans le but d'avoir leur perception et appréciations sur la promotion de la santé. Nous avons contacté 39 professionnels et obtenu 14 (36%) réponses: 5 assureurs, 1 médecin, 1 infirmière, 1 organisation, 1 association juridique de patients, 3 politiques, 1 juridique et 1 sociologue. Un acteur a répondu à la grille de questions par écrit. Certains acteurs nous ont demandé de recevoir la grille en avance. Un entretien a été effectué en allemand. Les entretiens ont duré environ 35 minutes (minimum de 15 minutes et un maximum de 1h15 minutes). Des enregistrements ont été réalisés, avec le consentement des participants, puis retranscrits à l'aide de l'application NotebookLM. Chaque transcription a été vérifiée par les participants du groupe. Les réponses ont été comparées (évaluation des convergences ou divergences), catégorisées et analysées. Limites de l'étude: taille de l'échantillon (défini entre 10 et 15) - peu représentative. Pour plusieurs catégories nous avons recueilli seulement 1 avis (ex: 1 sociologue, 1 juriste). Temps limité d'analyse entre les derniers entretiens et le rendu du travail.

Résultats:

Sur la base de ces entretiens, et selon nos objectifs, nous avons pu déterminer le rôle des assurances maladies parmi les différents acteurs du système de santé suisse, identifier les mesures qu'ils mettent en place pour la promotion de la santé et examiner comment ils collaborent dans ce but avec les différents acteurs. Il ressort que le rôle des assureurs est limité par la loi et relativement mal défini quant à la promotion de la santé. Un assureur nous résume cette situation en déclarant : "[...] comment est-ce que nous [assureurs maladies], à notre niveau LAMal, on [peut] encourager la prévention nous, [...] on applique la loi. [...]. Là-dessus on est très contrôlés." Un responsable chez Promotion Santé Suisse confirme : "Les assureurs n'ont pas de rôle dans la promotion de la santé et la prévention, puisque ce rôle nous est délégué via l'article 19 de la LAMal. [...] ils ne peuvent pas intervenir directement." Les assureurs versent une contribution de 4.80 CHF par assuré par année à la fondation Promotion Santé Suisse et remboursent des prestations préventives spécifiques listées dans l'OPAS. Cependant, certains intervenants se questionnent : "est-ce que c'est suffisant?" nous disent par les mêmes mots Mme. Stéphanie Pin, cheffe du département promotion de santé et prévention à Unisanté, et un responsable chez Promotion Santé Suisse. Un médecin interrogé relève la notion de rôle partagés entre les différents acteurs en affirmant : "Soyons lucides, les assureurs maladie tout seuls ne peuvent pas non plus changer une société.". Ceci nous amène à nous interroger sur les collaborations entre ces acteurs. Après consultation de nos interlocuteurs, il ressort que la collaboration entre assureurs et instances fédérales se fait principalement via l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), via la faîtière des assurances maladies Prio.swiss et, comme précédemment évoqué, via Promotion Santé Suisse. Au niveau cantonal, les collaborations semblent faibles et principalement indirectes via Promotion Santé Suisse. Plusieurs raisons sont évoquées: la nature fédérale des enjeux et les grandes variabilités intercantoniales. Pour les collaborations existantes, elles seraient majoritairement basées sur des relations de personnes.

En ce qui concerne les relations entre assureurs et autres acteurs du système de santé, le tableau est contrasté. Les assureurs décrivent un partenariat constructif et un dialogue équilibré « Nous prenons contact de manière proactive avec l'ensemble des parties prenantes mentionnées [professionnels de la santé]. Nous recherchons activement

l'échange – y compris avec des voix critiques – afin qu'une véritable compréhension mutuelle puisse émerger. » Ce discours n'est toutefois pas partagé par tous. Un médecin relate : "On se sent contrôlé. [...] on vit avec la crainte de se faire taper sur les doigts par des assurances puis d'être menacé de la part de Santé Suisse et d'être mis sur le banc des accusés [...]. On ne vit pas une relation horizontale du tout.". Cette collaboration doit aussi obéir à des exigences légales, notamment en matière de protection des données, qui limitent l'échange d'information entre les acteurs. Nous avons identifié quatre points de blocage à la mise en place de mesures de promotion de la santé au sein du système. Le premier concerne la LAMal et les obstacles qui en découlent et qui empêchent la mise en place d'actions de promotion de la santé. Son fonctionnement, couplé à un financement à l'acte, oriente les ressources vers les soins curatifs et limite les investissements dans des démarches à long terme. Un assureur nous l'explique: "Dans la LAMal, il est clairement indiqué qu'une valeur pathologique doit être présente. Dans le cadre de la promotion de la santé, ce facteur est précisément absent dès le départ." De plus, le manque d'appui solide de cette loi empêche une véritable reconnaissance de la promotion de la santé. Les assurances complémentaires, quant-à-elles, proposent plus souvent des actions préventives, mais ne sont accessibles à tous. Ceci tend à renforcer les inégalités. Certains intervenants craignent même que cela crée un "système à deux vitesses". Deuxièmement, le système de santé suisse comporte de nombreux acteurs, mais fonctionne de manière très fragmentée. Il n'existe pas assez de structures pour coordonner les efforts, ce qui rend les actions de promotion de la santé peu cohérentes. Les intérêts divergents, parfois influencés par des logiques commerciales ou des lobbys, freinent les collaborations. Se rajoutent aussi les perceptions négatives des uns vis-à-vis des autres. Le système avance lentement, avec peu d'élan, politique notamment, et avec une forte inertie. En plus, le manque d'échanges, de temps et d'espaces pour discuter ensemble empêche de partager les idées et de construire une vision claire et partagée. Dans tout cela, peu de facilitateurs sont identifiables actuellement. On peut relever la fondation Promotion Santé Suisse comme potentiel levier, l'unanimité des avis favorables, l'intérêt et les nombreuses idées des acteurs interrogés pour la promotion de la santé.

Discussion et conclusion:

Ces résultats nous permettent de conclure que le rôle des assureurs dans la promotion de la santé est limité, les mesures aussi et les collaborations sous-optimales. Plusieurs pistes de solutions sont ressorties lors de nos interviews. La principale concerne la révision de la LAMal, que ce soit par l'ajout de prestations liées à la promotion de la santé, le remplacement du financement à l'acte par un système de capitation, ou même un changement complet de modèle vers une assurance santé plutôt que maladie. Plusieurs acteurs évoquent également l'idée d'une caisse unique. Une meilleure collaboration a aussi été proposée, notamment par la création d'espaces de discussion afin de clarifier les rôles de chacun, définir une stratégie commune et établir les priorités en matière de promotion de la santé. La mise en place d'instances de coordination entre les différents acteurs a aussi été suggérée. Une meilleure diffusion des preuves scientifiques concernant la promotion de la santé, ainsi que de ses bénéfices humains et économiques, a aussi été mentionnée. Enfin, certains intervenants ont souligné l'importance de renforcer la formation des futurs prestataires de soins sur les enjeux liés à la promotion de la santé.

Références :

- (1) Office fédéral de la statistique (OFS). OFS [En ligne]. Les coûts du système de santé se sont élevés à 91.5 milliards de francs en 2022 [cité le 9 avril 2025]. Disponible : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/31225974#:~:text=En%202022%2C%20les%20co%C3%BBts%20du%20syst%C3%A8me%20sont,11%2C7%25%20en%202022>.
- (2) Office fédéral de la statistique (OFS). OFS [En ligne]. Pyramide des âges de la Suisse, de 1860 à 2050 [cité le 9 avril 2025]. Disponible : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/26905513>
- (3) Storni M., Kaeser M., Lieberherr R., Schneider S. Enquête suisse sur la santé 2022: Vue d'ensemble [En ligne]. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS); 2023 [cité le 9 avril 2025]. Disponible : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/sgb.html>
- (4) Hood CM, Gennuso KP, Swain GR, Catlin BB. County Health Rankings: Relationships Between Determinant Factors and Health Outcomes. Am J Prev Med. févr 2016;50(2):129-35.
- (5) Barry PZ, DeFries GH. Cost-benefit and cost-effectiveness analysis for health promotion programs. Am J Health Promot. 1990;4(6):448-52.
- (6) Organisation mondiale de la Santé (OMS). [En ligne]. 9e Conférence mondiale pour la promotion de la santé [cité 24 juin 2025]. Disponible : <https://www.who.int/fr/news/item/21-11-2016-9th-global-conference-on-health-promotion-global-leaders-agree-to-promote-health-in-order-to-achieve-sustainable-development-goals>
- (7) Observatoire suisse de la santé (Obsan). Obsan [en ligne]. Dépenses pour la promotion de la santé et la prévention par régime de financement [cité le 8 mars 2025]. Disponible: <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/dépenses-pour-la-promotion-de-la-santé-et-la-prévention-par-régime-de-financement>
- (8) Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), Fedlex [en ligne]. [cité le 3 mars 2025]. Disponible : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/1328_1328_1328/fr

Mots-clés: assureurs maladie, LAMal, promotion de la santé, Suisse, collaboration

Version du 30.06.2025

Patient : PROMOTION DE LA SANTÉ

Motif de consultation : MESURES MISES EN PLACE PAR LES ASSURANCES MALADIE ET COLLABORATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ

IPP : 02.07.2025

Médecins : Khadija Diop, Zoé Félix, Michele Ferreira Fernandes, Floriana Ferreira Teixeira Cunha et Charlotte Leyvraz

N° groupe: 5

Contexte: B3.6 – Immersion communautaire – 24-25

ANAMNÈSE

Antécédents

La promotion de la santé c'est quoi ?

c'est d'intervenir sur les facteurs de risques et les facteurs de protection liés à l'apparition des maladies

- coûts
- détresse psy
- surpoids
- obésité



vieillissement de la population Suisse

style de vie + environnement + facteurs socio-économiques

= 60% d'impact sur la santé contre 20% pour les soins cliniques

STATUS & INVESTIGATIONS

Rôle des assureurs

- Mal défini
- Contribution financière via l'organisation Promotion Santé Suisse
- Application de la loi : remboursements spécifiques via ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS)
- Limité par la loi
- Partagé avec les différents acteurs

Collaborations

- Instances fédérales :** via l'OFSP, Promotion Santé Suisse et Prio.swiss
- Cantons :** Faibles car : enjeux surtout fédéraux, grandes variabilités intercantonales, relations de personnes principalement collaboration plutôt indirecte via Promotion Santé Suisse
- Autres acteurs de la santé :**
 - «communication égale et positive» décrite par les assureurs, réfutée par les prestataires de soins
 - limitée par le cadre légal (protection des données)

RÉSULTATS BASÉS SUR
une recherche qualitative dans la communauté



Réalisé par nous 5 avec l'IA en stage d'observation (pour le travail ingrat de retranscription)

DIAGNOSTICS DIFFÉRENTIELS

LAMal

- assurance maladie ≠ santé
- obstacles structurels : base légale peu solide
- modèle de financement inadapté (à l'acte)
- plus de liberté dans l'assurance complémentaire - renforcement des inégalités ?

Manque de coordination

- acteurs nombreux
- fractionnement
- inertie
- manque d'instances de coordination
- manque d'élan général
- divergences d'intérêts (logique commerciale, lobby, "volonté")
- manque d'information et connaissances (éducation)
- manque d'espaces et de temps pour débattre

Fortes divergences d'opinion et de perception

Plusieurs points de désaccord ressortent :

- intérêts divergents
- place du comportement individuel
- manque d'études (faisabilité ?)
- diabolisation de certains acteurs qui ferme le débat: responsabilité partagée ?
- partage des données
- interdictions

Obstacles politiques

- manque de définition des rôles et responsabilités
- lobby : manque de transparence, lobbyisme des assureurs décrit comme obstacle aux projets pour certains et forme de travail en commun pour d'autres
- manque de volonté politique

Peu de facilitateurs

- fondation Promotion Santé Suisse serait un potentiel levier
- unanimité en faveur de la promotion de la santé
- nombreuses idées
- intérêt pour le domaine de la part de bcp d'acteurs

TRAITEMENTS



En Bref, la promotion de la santé c'est super ! Mais difficile à mettre en place

Révision de la LAMal

- Système de capitation ?
- Assurance santé ?
- Caisse unique ?



Création d'espaces de discussion



Meilleure Formation ?



Des questions ?

Voici nos sources et nos contacts!

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des intervenants pour le temps qu'ils nous ont accordé et la richesse de leurs échanges. Nous adressons également un remerciement tout particulier à notre tutrice, Angéline Adam, pour sa disponibilité et la qualité de ses conseils tout au long de travail.